Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260518-DEL_2026_58M2-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
11 mai 2026

Date d'affichage :
11 mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas, Mme TREMEUR Julie.
Absents : Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier,

Mme GLORION Maryvonne a donné procuration M. BOULANGER Jean-François
Mme BELLEC Carine a donné procuration Mme MONTREER Muriel
M. LE GOFF Didier a donné procuration M. DELISLE Hervé

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

Cession d'une portion de la parcelle cadastrée section A n° 886 au profit de la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT France

Après rectification de la délibération initiale erronée, cette version la remplace

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT France souhaite acquérir la pleine propriété une portion de la parcelle cadastrée **section A Numéro 886** lieu-dit LE BOURG pour une superficie d'environ **100 m²**, sur laquelle est implantée leurs infrastructures de téléphonie, moyennant le prix de 43 000.00 € (avec toutes servitudes utiles pour y accéder et pour alimenter la parcelle) ; le tout ainsi qu'il résulte de la proposition ci jointe (avant contrat annexé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre :

- **ACCEPTE** la vente la portion de la parcelle **section A numéro 886**, d'une surface d'environ 100 m² moyennant le prix de **43 000.00 €**. avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT France.

- **AUTORISE** M. Hervé DELISLE le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

H. DELISLE — P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)